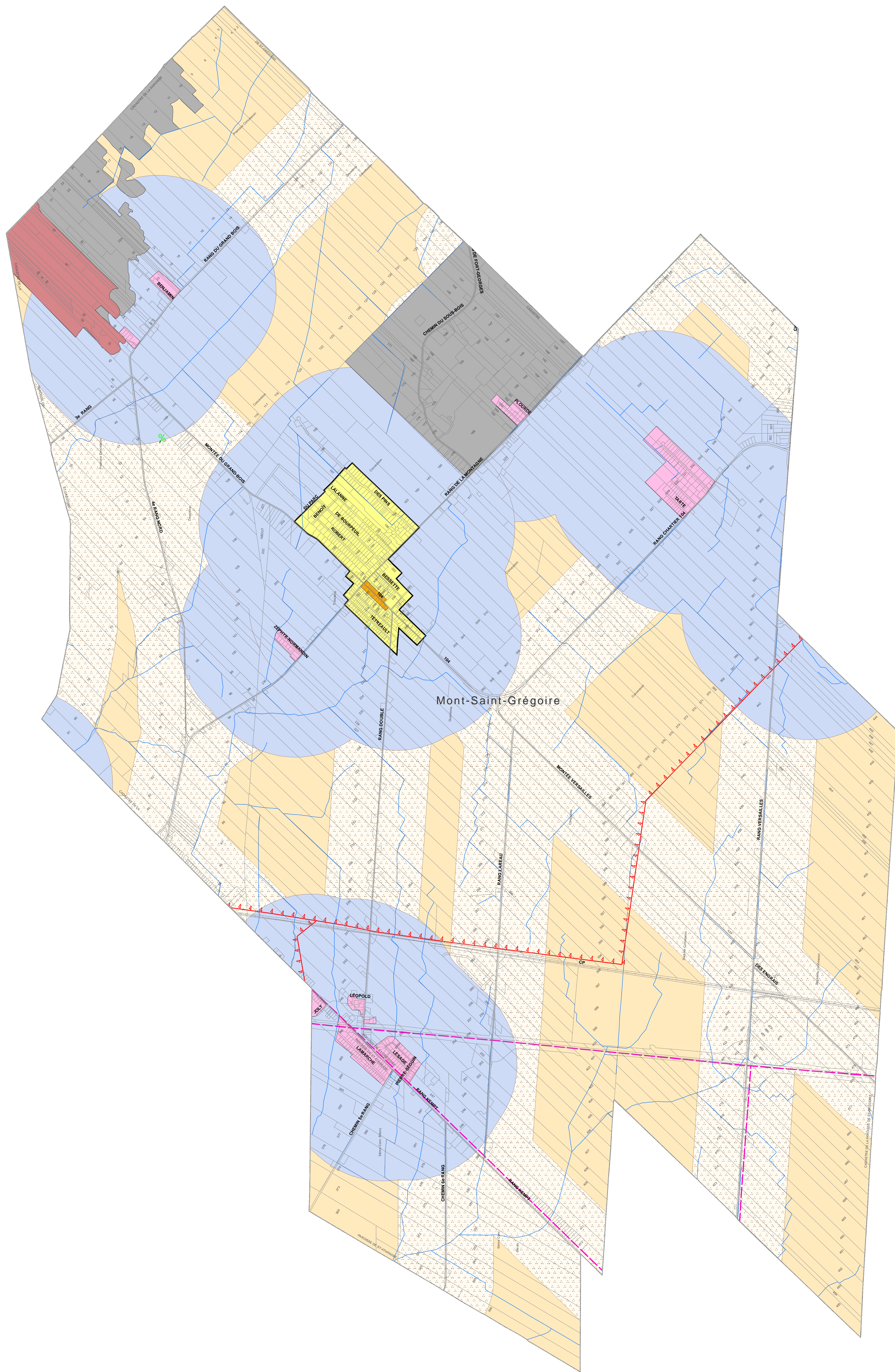


PLAN D'IMPLANTATION DE PARC ÉOLIEN



Échelle 1: 16 000



- AIRE D'ACCUEIL
- ENSEMBLES ARCHITECTURAUX
- ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL
- PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
- SECTEUR DE CONSOLIDATION RÉSIDENTIELLE EN MILIEU AGRICOLE
- AFFECTATION CONSERVATION
- COURS D'EAU

- ENSEMBLES ARCHITECTURAUX
- ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL
- PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
- SECTEUR DE CONSOLIDATION RÉSIDENTIELLE EN MILIEU AGRICOLE

- TERRITOIRES D'INTÉRÊT HISTORIQUES
- VOIE FERRÉE
- ZONE DE PROTECTION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION (1000m)
- ZONE DE PROTECTION DES SECTEURS DE CONSOLIDATION RÉSIDENTIELLE ET DE L'AFFECTATION PÉRI-URBAIN (1000m)

- ZONE DE PROTECTION ROUTIÈRE (500m)
- RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION
- RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'ÉNERGIE
- (1) INVENTAIRE DU POTENTIEL ÉOLIEN (2005) RNFQ.GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

- DONNÉES DE BASE
- LIMITE DE LA MRC
- LIMITE MUNICIPALE
- RÉSEAU ROUTIER



Annexe D
Règlement 2009-185

Réalisation: GESTIM INC.
Pour: La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.
Date : 30 Sept. 2009

Source:
Ministère des Ressources Naturelles du Québec.
MRC du Haut-Richelieu.

© Ministère des Ressources Naturelles. Tous droits réservés 2009